

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2252-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 15 juillet 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2252-2024 décrétant l'acquisition d'un immeuble situé au 20, rue Wilfrid-Ranger à Saint-Charles-Borromée (Centre aquatique) ainsi que la réalisation de mise à niveau des systèmes mécaniques de la piscine* ainsi qu'un emprunt de 1 656 000 \$ à ces fins;
- ce règlement a reçu les approbations requises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 septembre 2024.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 septembre 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier